

Gouvernement du Québec

### **Décret 941-2017, 20 septembre 2017**

CONCERNANT la nomination de madame Aryanne Guérin comme juge de la cour municipale de la Ville de Laval

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la ministre de la Justice :

QUE madame Aryanne Guérin de Blainville, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu des articles 32 et 38 de la Loi sur les cours municipales (chapitre C-72.01), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la cour municipale de la Ville de Laval, pour exercer les juridictions prévues par les articles 27, 28 et 29 de cette loi;

QUE cette nomination prenne effet à compter du 21 septembre 2017.

*Le secrétaire général associé,*  
MARC-ANTOINE ADAM

67290

Gouvernement du Québec

### **Décret 942-2017, 20 septembre 2017**

CONCERNANT la nomination de madame Natalie Boisvert comme juge de paix magistrat de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la ministre de la Justice :

QUE madame Natalie Boisvert, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 161 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de paix magistrat de la Cour du Québec, pour exercer les attributions prévues à l'article 173 de la Loi sur les tribunaux judiciaires, avec résidence à Salaberry-de-Valleyfield ou dans le voisinage immédiat;

QUE cette juge de paix magistrat ait compétence sur tout le territoire du Québec, quel que soit le lieu où elle peut être assignée à exercer ses fonctions par la juge en chef de la Cour du Québec;

QUE cette nomination entre en vigueur le 21 septembre 2017.

*Le secrétaire général associé,*  
MARC-ANTOINE ADAM

67291

Gouvernement du Québec

### **Décret 943-2017, 20 septembre 2017**

CONCERNANT la nomination de monsieur Pierre-David Cyr comme juge de paix magistrat de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la ministre de la Justice :

QUE monsieur Pierre-David Cyr, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu de l'article 161 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de paix magistrat de la Cour du Québec, pour exercer les attributions prévues à l'article 173 de la Loi sur les tribunaux judiciaires, avec résidence à Montréal ou dans le voisinage immédiat;

QUE ce juge de paix magistrat ait compétence sur tout le territoire du Québec, quel que soit le lieu où il peut être assigné à exercer ses fonctions par la juge en chef de la Cour du Québec;

QUE cette nomination entre en vigueur le 21 septembre 2017.

*Le secrétaire général associé,*  
MARC-ANTOINE ADAM

67292

Gouvernement du Québec

### **Décret 944-2017, 20 septembre 2017**

CONCERNANT la nomination de madame Annie Claude Chassé comme juge de paix magistrat de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la ministre de la Justice :

QUE madame Annie Claude Chassé, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 161 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant